

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Champagne Berrichonne, convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni en la Salle polyvalente du SICTOM de Champagne Berrichonne sous la présidence de Monsieur VAN REMOORTERE Éric.

Nombre de délégués : - en exercice : 30 - présents : 22 - procurations : 05 - votants : 27

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** **Mme ABRIOUX Sylvette** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. BODIN Olivier** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. BONNET Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. CHABANCE Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. GONNET Arnaud** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **Mme HERVET Maryse** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **Mme LAINEZ Sylvie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. LAUVERGEAT Patrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme LE GRANDIC Patricia** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. LEGNIER François** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme LEPRAT Monique** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme LOTH Christelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **Mme MALLET Armelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. MNICH Pascal** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. PARAGE Frédéric** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. RENAUDAT Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **Mme SAUGET Nicole** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. TAILLANDIER Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. VAN REMOORTERE Éric** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. VILLALDEA-AVILA Rafaël** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher.

**SUPPLEANTS :** **M. GUILLARD Philippe** délégué de la Communauté de Communes FerCher (suppléant de M. GONTHIER Gilles) ; **M. CHABENAT Jean-Michel** délégué de la Communauté de Communes Champagne Boischauts (suppléant de M. METIVIER Philippe).

**PROCURATIONS :** **Mme CIRRE Marie-Line** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. VILLALDEA-AVILA Rafaël ; **M. HERAULT Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à Mme LEPRAT Monique ; **M. JOLY Sylvain** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. BONNET Michel ; **M. NORMAND Franck** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. LEGNIER François ; **M. QUANTIN Jean-Philippe** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts a donné procuration à Mme SAUGET Nicole.

**ÉTAIT EXCUSÉ :** **M. MAURICEAU Christophe** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts.

**ÉTAIENT ABSENTS :** **M. AUDEBERT Éric** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme MERIOT Nathalie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM - SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

<b>Nombre de délégués</b>		L'an deux-mille-vingt-trois
<b>En exercice</b>	: 30	Le 28 septembre
<b>Présents</b>	: 22	Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M
<b>Procurations</b>	: 05	dûment convoqué s'est réuni en session
<b>Votants</b>	: 27	ordinaire, sous la présidence de
<b>Pour</b>	: 27	M. Éric VAN REMOORTERE
<b>Contre</b>	: 00	Date de convocation : Le 19 septembre 2023
<b>Abstention</b>	: 00	

N° : 230928\_03

#### **OBJET : Mise en place d'un test pour la collecte en bac sur plusieurs communes**

Dans la continuité de la stratégie du SICTOM concernant la gestion des Biodéchets, le Bureau est en réflexion sur le devenir du mode de collecte et notamment sur la collecte en bac. La conteneurisation des OMR étant fortement conseillée du fait qu'elle permet de suivre la recommandation R 437 sur les troubles musculosquelettiques, dorsolombaires et les risques liés aux piqûres, blessures diverses, risques biologiques, etc.

D'autre part, l'acquisition des sacs jaunes et noirs représente un coût important annuellement et lorsqu'un équipage part en mode dégradé, par suite d'une absence d'un éboueur, le travail de collecte des sacs reste pénible. La mise en place de bacs permettrait également de résoudre le problème de perforation des sacs par des animaux errants.

Afin d'étudier et de préparer ce changement de process qui est préconisé par l'ensemble des partenaires, le SICTOM souhaiterait mener une expérimentation sur une commune de son périmètre pour évaluer l'impact sur la collecte OMR et emballage. Afin que ce test puisse être significatif, il semble nécessaire de mettre ce test en place pour environ 500 foyers (1 000 habitants). Nous pourrions éventuellement mener cette expérimentation sur une ou plusieurs communes sur chaque EPCI.

L'investissement à mettre en place pour cette expérimentation serait le suivant :

- Acquisition des 500 bacs Noirs
- Acquisition des 500 bacs jaunes

#### **Etude d'un devis :**

120 L : 23,63 € HT / bac ; 180 L : 29,25 € HT / bac ; 240 L : 34,97 € HT / bac ; 360 L : 56,44 € HT / bac. Option numérotation + puces 125 K Hz : 3,50 € HT / bac (prévision en cas de passage en REOMI ou TEOMI)

#### **Estimation de la répartition par famille**

foyer de 1 à 3 : 120 L ( OM ) 240 L ( emballages )

foyer de 3 à 4 : 180 L ( OM ) 360 L ( emballages )

foyer + 5 : 240 L ( OM ) 360 L ( emballages )

Suite à la présentation de ce projet lors d'un conseil des maires à la CCCB, les communes de Chouday (**38\***), Saint-Aoustrille (**103\***), Brives (**100\***), Sainte Fauste (**109 \***), La Champenoise (**150 \***) sont volontaires. Attention, il faudra ôter les administrés qui sont en collecte regroupée.

Un mail proposant les éléments identiques a été adressé aux communes membres de la CC Fercher le 19/06/2023. Les communes suivantes sont volontaires : Mareuil (440\*) ; Plou (275\*)

(\*) familles imposées à la TEOM 2022

#### **Pour info constitution des tournées :**

N° Camion	Jour	Noir	Jaunes	Communes
BV-255-FA	Lundi	318,25	48,77	Brives – Chouday – Saint Aubin
EH-046-RE	Lundi	317,47	49,33	Saint Florent sur Cher (Secteur n°1)
EH-582-RE	Lundi	301,60	42,24	Saint Florent sur Cher (Secteur n°2)
BV-255-FA	Mardi	341,51	56,12	Saint Florentin - Vatan

EH-046-RE	Mardi	287,23	52,36	Saint Aoustrille – Saint Valentin – Neuvy Pailloux
EH-582-RE	Mardi	212,62	38,26	Bommiers – Condé - Meunet Planches – Vouillon – Sainte Fauste
BV-255-FA	Mercredi	216,80	32,77	La Chapelle St Laurian - Reboursin - Aize - Fontenay - Guilly - Buxeuil
EH-046-RE	Mercredi	279,24	45,83	Mareuil sur Arnon – Primelles – Giroux – St Pierre de Jards – Meunet sur Vatan – Luçay le Libre
EH-582-RE	Mercredi	298,58	48,99	Lunery (Bourg) - Lunery (Rosières) - Saint Caprais
BV-255-FA	Jeudi	254,01	44,62	Civray - Plou
EH-046-RE	Jeudi	315,04	42,02	Saint Florent sur Cher (Secteur n°1) – Villeneuve sur Cher
EH-582-RE	Jeudi	242,30	37,83	Saint Florent sur Cher (Secteur n°2) – Saugy
BV-255-FA	Vendredi	243,07	27,41	Saint Florentin - Vatan
EH-046-RE	Vendredi	160,66	30,96	La Champenoise – Liniez – Lizeray – Ménétréols sous Vatan
EH-582-RE	Vendredi	210,41	33,03	Ambrault – Pruniers

**Simulation financière pour 500 ménages, soit 500 bacs OMR et 500 bacs emballages :**

OMR				Unité HT	Puces HT	Tot unitaire HT	Total HT
120 l	500	70,00%	350	23,63 €	3,50 €	27,13 €	9 495,50 €
180 l	500	30,00%	150	29,25 €	3,50 €	32,75 €	4 912,50 €
							14 408,00 €

Emballages				Unité	Puces	Tot unitaire	Total HT
240 l	500	70,00%	350	34,97 €	3,50 €	38,47 €	13 464,50 €
360 l	500	30,00%	150	56,44 €	3,50 €	59,94 €	8 991,00 €
							22 455,50 €

Total prévisionnel de l'investissement : 36 863,50 € HT soit **41 354,60 € TTC (certainement en deçà, si on ôte les familles regroupées en gros conteneurs)**. Économie de fourniture de sac d'environ 10 € par famille par an soit 500 X 10 = 5 000 € par an. Amortissement prévu sur un peu plus de 7 années si l'on se base sur le HT (FCTVA). Par contre cette nouvelle dépense viendra s'ajouter à l'acquisition des composteurs et aux autres projets dans les dépenses d'investissement 2023. La facture pourrait être moindre car nous sommes en contact avec d'autres fournisseurs : 33 050 € HT avec puces (2,8 € pièces) soit 39 660 € TTC

	Quantités	Prix unitaires HT	Montant total HT
Bac 120 litres OM	350	23,00 €	8 050,00 €
Bac 180 litres OM	150	29,00 €	4 350,00 €
Bac 240 litres CS	350	30,00 €	10 500,00 €
Bac 360 litres CS	150	49,00 €	7 350,00 €

**EQUIPEMENTS ET PRESTATIONS OPTIONNELS**

	Plus-values unitaires HT
Marquage à chaud du logo de la collectivité en face avant	0,97 €
Numérotation spécifique en face latérale	0,35 €
Puce avec code-barres (fichier de correspondance n° de puce / n° de cuve)	2,80 €
Etiquette adresse à positionner en face arrière	0,20 €
Etiquette consignes de tri à apposer sur le couvercle	0,60 €
	4.92€

Simulation budgétaire en prenant en compte la projection de projets en cours :

- 41 354 € d'acquisitions des bacs (premier devis)
- 484 composteurs (25 381 € TTC)
- 7 600 € TTC (séparation alvéoles, estimation sac jaune) ; 5 371 € TTC (séparation alvéoles, OMR)
- 19 638,60 € TTC (Mise en place de 2 RIA – Robinet d'Incendie Armé)

**Proposition du bureau :** Avis favorable pour une expérimentation sur les communes de **Brives, Chouday, et Plou (413 familles, soit 826 bacs)**. Le bureau propose d'ajouter les prestations suivantes pour chaque bac : Marquage à chaud du logo de la collectivité en face avant ; Numérotation spécifique en face latérale ; Puce avec code-barres (fichier de correspondance n° de puce / n° de cuve) ; Etiquette adresse à positionner en face arrière ; Etiquette consignes de tri à apposer sur le couvercle.

**Délibération :**

Vu le CGCT

Vu les statuts du SICTOM

Après avoir entendu l'exposé, le comité syndical décide à l'unanimité :

- De mener cette expérimentation sur les communes suivantes : sur les communes de Brives, Chouday, et Plou.
- D'ajouter les prestations suivantes pour chaque bac : Marquage à chaud du logo de la collectivité en face avant ; Numérotation spécifique en face latérale ; Puce avec code-barres (fichier de correspondance n° de puce / n° de cuve) ; Etiquette adresse à positionner en face arrière ; Etiquette consignes de tri à apposer sur le couvercle

Pour extrait conforme,



Le secrétaire de séance  
M. GONNET ARNAUD

M. Le Président  
M. Éric VAN REMOORTERE

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 02/10/23

Publié ou Notifié le : 03/10/23

